Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 043-214301574-20240716-DEL_2024_0104-DE

VILLE
DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 19

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation : vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de publication en ligne : 18/07/2024

Étaient présents :
Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :
Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e) :
Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Jeunesse et Animations de la Vie Sociale

Objet :	Accueils de loisirs sans hébergement : approbation de nouvelles grilles tarifaires

Rapporteur : Marie MARQUARDSEN

Considérant la nécessité de garantir l'accès des accueils de loisirs à toutes les familles de la commune et hors commune,

Considérant les coûts croissants des services fournis par les accueils de loisirs, y compris les frais de personnel, d'entretien, et d'activités,

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 043-214301574-20240716-DEL_2024_0104-DE

Considérant les recommandations de la CAF de Haute-Loire notamment d'établir une tarification adaptée au quotient familial (QF) des familles,

Considérant que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2016,

Il est proposé les modifications de grilles tarifaires suivantes :
Tarification des activités extrascolaires et périscolaires des accueils de loisirs :
Une augmentation de 1 € est proposée pour chacune des tranches. Aucune augmentation n'est proposée pour les activités spécifiques.

Pour les Accueils de loisirs	QF de la CAF	1/2 journée	Propositions	Augmentations	Activité Spécifique
Tarifs Le Puy-en-Velay	T1 < 600 €	1,00 €	2,00 €	1 €	3,50 €
	600 € < T2 < 850 €	1,50 €	2,50 €	1 €	3,50 €
	850 € < T3 < 1100 €	2,00 €	3,00 €	1 €	3,50 €
	1100 € < T4 < 1350 €	2,50 €	3,50 €	1 €	3,50 €
	1350 € < T5	3,00 €	4,00 €	1 €	3,50 €
Tarifs hors Commune	T1 < 600 €	3,60 €	4,60 €	1 €	3,50 €
	600 € < T2 < 850 €	3,70 €	4,70 €	1 €	3,50 €
	850 € < T3 < 1100 €	3,80 €	4,80 €	1 €	3,50 €
	1100 € < T4 < 1350 €	3,90 €	4,90 €	1 €	3,50 €
	1350 € < T5	4,00 €	5,00 €	1 €	3,50 €

En 2021, il a été proposé de mettre en place un forfait semaine correspondant à 5 jours, soit du lundi au vendredi au prix de 4,5 jours. Compte tenu du mode de calcul de la tarification à la demi-journée, voici ci-dessous la nouvelle grille des forfaits semaine :

Tarifs forfait semaine			
	Forfait semaine	Propositions	Augmentation
T1 < 600 €	9,00 €	18,00 €	9,00 €
600 € < T2 < 850 €	13,50 €	22,50 €	9,00 €
850 € < T3 < 1100 €	18,00 €	27,00 €	9,00 €
1100 € < T4 < 1350 €	22,50 €	31,50 €	9,00 €
1350 € < T5	27,00 €	36,00 €	9,00 €

Tarifs forfait semaine Hors commune			
	Forfait semaine	Propositions	Augmentation
T1 < 600 €	32,40 €	41,40 €	9,00 €
600 € < T2 < 850 €	33,30 €	42,30 €	9,00 €
850 € < T3 < 1100 €	34,20 €	43,20 €	9,00 €
1100 € < T4 < 1350 €	35,10 €	44,10 €	9,00 €
1350 € < T5	36,00 €	45,00 €	9,00 €

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 043-214301574-20240716-DEL_2024_0104-DE

Majoration accueil de loisirs :

Deux nouveaux tarifs sont instaurés au sein des activités périscolaires, extrascolaires qui sont mis en place conformément au nouveau règlement intérieur :

Majoration de non paiement de facture pour chaque tranche de 2 semaines après la date d'édition de la première facture.	5 €
Majoration d'annulation hors des délais.	5 €

Tarification des séjours des accueils de loisirs :

Taux de participation séjour par enfant	
T1 < 600 €	40 %
600 € < T2 < 850 €	50 %
850 € < T3 < 1100 €	60 %
1100 € < T4 < 1350 €	70 %
1350 € < T5	80 %

Taux hors Commune	
T1 < 600 €	82 %
600 € < T2 < 850 €	84 %
850 € < T3 < 1100 €	86 %
1100 € < T4 < 1350 €	88 %
1350 € < T5	90 %

Pour les familles avec un QF de moins de 1 500 €, inscrivant un enfant sur un séjour, qui se déroule sur les périodes de vacances scolaires d'hiver, printemps, été et automne, une réduction est apportée au coût final, grâce au dispositif Jeunesse au Plein Air, de 10 € par enfant et par nuitée. L'aide se fait dans la limite du coût maximal du séjour pour la famille.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 19/06/2024

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les nouvelles grilles tarifaires, présentées ci-dessus, à compter du 1er septembre 2024,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le règlement du dispositif Jeunesse au Plein air et à percevoir les aides correspondantes,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures liées à ces tarifs,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces se rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 043-214301574-20240716-DEL_2024_0104-DE

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet 2024

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 17/07/2024
Qualité : M. le Maire